



FLASH INFO FFE

Madame, Monsieur,

Après une rentrée plutôt encourageante nous voilà face à de nouvelles difficultés.

Sans attendre les déclarations à venir du Président de la République, nous avons interpellé le Gouvernement sur la situation des établissements équestres, des cavaliers et des propriétaires d'équidés en pension.

Au regard de la première période de confinement, nous avons sans cesse rappelé les spécificités de nos activités équestres qui se pratiquent en plein air et par ailleurs offrent une distanciation physique importante.

Les établissements équestres ont été doublement sanctionnés par leur fermeture administrative et la nécessaire obligation de maintenir le bien-être des poneys et chevaux en assurant leur entretien courant et leur exercice physique.

Ces arguments nous ont permis d'obtenir une aide exceptionnelle de l'Etat de 20 millions d'euros, ainsi que de nombreux dispositifs locaux avec un soutien important des acteurs départementaux et régionaux.

Face à de nouvelles mesures sanitaires qui pourraient conduire à la fermeture administrative des établissements sportifs ou une restriction de leur accès nous demandons :

- L'accès organisé des cavaliers pour assurer l'activité physique des poneys et chevaux indispensable à leur bien-être et à leurs besoins vitaux;
- L'accès des propriétaires d'équidés aux écuries de leurs animaux pour en assurer les soins et l'entretien ;
- La mise en place d'un dispositif de soutien pour les établissements qui seraient privés de chiffre d'affaires ;
- Des mesures particulières de soutien pour les employeurs ne pouvant avoir recours au chômage partiel pour leur personnel devant assurer les soins et le bien-être des poneys et chevaux.

Nous invitons chaque dirigeant à sensibiliser avec ces arguments son Maire, ses Parlementaires et les Présidents de Conseils départemental et régional.

Notre action conjuguée à la fois sur le terrain et au sommet de l'Etat est déterminante.

Agissons tous avec le sens des responsabilités qui concilie les enjeux sanitaires et la survie économique de nos établissements.

Nous vous informerons en temps réel de l'évolution de la situation et restons à votre écoute avec l'ensemble des équipes de la FFE.

Bien à vous,

Serge Lecomte,
Président de la FFE



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

*Ce message et toutes les pièces jointes sont établis à l'intention exclusive de ses destinataires et sont confidentiels. Si vous recevez ce message par erreur, merci de le détruire et d'en avvertir immédiatement l'expéditeur. Sa prise de connaissance par une personne autre que son destinataire est punie par l'article 226-15 du Code pénal.
L'internet ne permettant pas d'assurer l'intégrité de ce message, la FFE décline toute responsabilité au titre de ce message, dans l'hypothèse où il aurait été modifié.*



FLASH INFO FFE

Madame, Monsieur,

Lors de sa dernière intervention, le Premier Ministre a confirmé les contours du nouveau confinement qui a débuté à la première heure ce jour. Le décret paru cette nuit vient en préciser les modalités.

Pour le sport en général, les Etablissements Recevant du Public (ERP) sont dans leur ensemble fermés administrativement, le sport amateur est suspendu et les manifestations sur la voie publique sont interdites. Toutefois, l'entraînement et les compétitions à huis clos pourront se poursuivre pour les sportifs en situation professionnelle ainsi que pour ceux listés comme sportif de haut niveau ou espoir. Il en est de même pour les activités de formation professionnelle qui se poursuivent sur site dès lors que l'enseignement à distance n'est pas possible.

Enfin, un train de mesures économiques et sociales, restant à préciser, a également été annoncé.

Malheureusement, aucune réponse n'a été apportée aux questions soulevées depuis plusieurs jours pour les activités équestres et notamment l'accès organisé des cavaliers pour assurer l'activité physique des poneys et chevaux indispensable à leur bien-être et à leurs besoins vitaux.

Les échanges se poursuivent avec le Gouvernement pour envisager un protocole qui permette ces activités.

Concernant les propriétaires de chevaux, « ils peuvent continuer à se déplacer pour aller s'occuper d'eux » selon une communication du ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie.

Les textes officiels et consignes qui seront publiés dans les jours à venir par les différents ministères seront analysés au plus juste pour vous en partager les contenus utiles à nos établissements équestres.

Depuis le début de la semaine, nous avons alerté les représentants du Gouvernement, l'ensemble des Parlementaires ainsi que tous les Préfets quant à la situation particulière des activités équestres et au péril encouru par les poneys et chevaux.

Nous avons bon espoir que ces actions, conjuguées à celles que vous menez, ainsi que le relai des Comités régionaux et départementaux d'équitation, portent leurs fruits.

Avec les équipes de la Fédération, nous restons déterminés au service de l'équitation et de ceux qui la font vivre.

Bien sincèrement,

Serge Lecomte,
Président de la FFE

[Suivre l'actualité liée à la « crise sanitaire » sur le site de la FFE.](#)



[Consultez les Lettres et l'Espace Ressources de la FFE.](#)



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'ÉQUITATION - FFE.COM

[Voir le mail dans votre navigateur](#)



**GROUPEMENT
HIPPIQUE
NATIONAL**

Chers adhérents,
Chers dirigeants,

Le Ministre de l'Agriculture est venu apporter quelques précisions ce dimanche 1er novembre quant à la **possibilité des centres équestres et écuries de pension d'accueillir les propriétaires de chevaux** pour apporter **les soins et l'activité physique nécessaires au bien-être des équidés**.

Pour les propriétaires, le déplacement est possible au-delà d'1 kilomètre de leur domicile en cochant la case "**consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance**" sur l'attestation dérogatoire.

Attention, les ERP restent fermés au public, à ce jour seuls les propriétaires sont autorisés, par le Ministère de l'Agriculture, à se déplacer. Il est préférable de circuler avec les justificatifs nécessaires à présenter aux forces de l'ordre en cas de contrôle (carte de propriété, contrat de prise en pension, déclaration de lieu de détention pour les équidés hors structure...)

Certaines préfectures ont mis en place la possibilité pour les clubs de définir une liste de cavaliers licenciés auprès de la FFE, autorisés à venir s'occuper des poneys et chevaux dans la limite de 2 cavaliers par équidés et sous réserve d'un respect strict du protocole sanitaire et d'un planning permettant la gestion des flux.

Pour les établissements équestres, le travail se poursuit pour obtenir la sécurisation de cette autorisation d'accueillir des propriétaires sur la structure. Il est également nécessaire de pouvoir généraliser la possibilité d'accueillir des cavaliers pour les équidés appartenant à l'établissement qui ont également besoin d'une activité physique pour leur bien-être.

[Subscribe](#)[Past Issues](#)[Translate](#)

second confinement.

Nous restons mobilisés et continuerons à vous tenir informés de l'évolution de la situation.

[←](#) **Discussion**

 **Julien Denormandie**  @J_Denormandie

J'ai reçu de nombreuses questions sur les dérogations pour aller soigner ses animaux, et notamment les chevaux :

👉 Vous pouvez bien vous déplacer au-delà d'1km en cochant la case « consultations, examens et soins ne pouvant être assurés à distance » sur l'attestation.

(1/2)

10:44 AM · 1 nov. 2020 · Twitter for iPhone

15 Retweets 2 Tweets cités 42 J'aime

   

 **Julien Denormandie**  @J_Denormandie · 16 min

En réponse à [@J_Denormandie](#)

👉 Les centres équestres ne peuvent pas accueillir du public. Les propriétaires (et les cavaliers des équidés pris en pension dans ces centres) sont autorisés à s'y rendre pour aller nourrir, soigner ou assurer l'activité physique indispensable à leurs animaux.

(2/2)

Cordialement,

L'équipe du GHN

Subscribe

Past Issues

Translate

Copyright © 2020 Groupement Hippique National, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?
You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#).